

Cadre de référence des Scènes d'Alsace et Scènes de Territoire

Dans le cadre de ses orientations pour la culture, votées en février 2022, la Collectivité européenne d'Alsace a affirmé sa volonté de déployer une politique de la culture comme vecteur de cohésion sociale mais aussi d'attractivité des territoires et de rayonnement de l'Alsace. Le réseau des Scènes d'Alsace et de Territoire est un élément structurant de cette politique portée par des structures culturelles identifiées. Il est prévu que le réseau s'appuie sur 2 typologies d'équipements :

- Les Scènes d'Alsace ;
- Les Scènes de Territoire.

Ce réseau a pour but de :

- Mettre en lumière à travers la diffusion et le soutien à la création, des propositions artistiques riches et diversifiées et notamment celles de compagnies et ensembles implantés sur le territoire alsacien ;
- Identifier des créations qui pourront faire la tournée du réseau et bénéficier d'une mise en valeur ainsi que d'une aide complémentaire de la Collectivité ;
- Soutenir la montée en compétence des équipements et des équipes pour un service de qualité ;
- Permettre des mutualisations administratives et techniques.

Au total dans 6 territoires de la Collectivité (en dehors de l'Eurométropole de Strasbourg), 1 Scène d'Alsace et 2 Scènes de Territoires seront désignées par la Collectivité européenne d'Alsace, dans un principe d'aménagement du territoire et afin de garantir une proximité d'accès aux habitants, pour porter les missions ci-dessous.

I Les objectifs communs aux Scènes d'Alsace et aux Scènes de Territoire :

Les structures intégrées au réseau s'engagent à mettre en œuvre un projet artistique et culturel centré sur les objectifs suivants :

- Le soutien à la création : encourager la vitalité artistique sur le territoire et soutenir les équipes artistiques notamment les équipes émergentes, avec une attention particulière portée aux compagnies et ensembles implantés sur le territoire alsacien ;
- Le soutien à la diffusion : contribuer à la circulation des œuvres, à la portée de tous et participer ainsi au rayonnement de la création et la valorisation de la vie artistique sur tout le territoire ;
- Le soutien à la pratique amateur : participer à la valorisation et la mise en œuvre des projets amateurs et favoriser la pratique amateur des citoyens ;
- La sensibilisation des publics : susciter l'intérêt et la découverte à travers la programmation et en mettant en place des actions de médiation et des initiatives à destination du tout public et des publics prioritaires de la Collectivité européenne d'Alsace (jeunes, 100% EAC pour les collégiens, personnes âgées, en situation de handicap ou en difficulté sociale) ;
- La mise en réseau et la participation à la vie culturelle des territoires : collaborer, partager et mutualiser au sein du réseau des Scènes d'Alsace et s'inscrire dans une dynamique culturelle de territoire.

II Les axes d'intervention :

1) Cadre de référence des Scènes d'Alsace

Les structures « Scènes d'Alsace » s'engagent à mettre en œuvre un projet artistique et culturel et à mener, a minima, les actions suivantes :

- Création :
 - o Une résidence de territoire (d'une durée de 6 mois à 3 ans) comprenant création et médiation ;
 - o Une résidence de création d'une à plusieurs semaines incluant des actions de médiation ;
 - o La coproduction de spectacles de compagnies alsaciennes (apport financier pour les créations, préachat de spectacles).
- Diffusion :
 - o Une programmation pluridisciplinaire de qualité, de spectacles de type professionnel : 20 spectacles par an au minimum, dont 4 de compagnies alsaciennes ;
 - o Un rôle moteur dans « la tournée des Scènes » pilotée par la Collectivité européenne d'Alsace en lien étroit avec le réseau des Scènes : soutien de 2 compagnies/an, programmées dans au moins 4 salles du réseau (avec une attention particulière portée aux compagnies accueillies en résidence au sein du réseau les années N-1 et N-2) ;
 - o Accompagnement des compagnies « Tournée des Scènes » : conseil, communication, financement pour diffusion hors Alsace.
- Soutien à la pratique amateur :
 - o Conseil, accompagnement technique et mise à disposition de l'équipement (conseils et technique) à des troupes amateurs du territoire pour des ateliers, des temps de répétition ou des représentations ;
 - o Ateliers de pratique artistique assurés par les compagnies accueillies ;
 - o Projets intégrant des amateurs dans le cadre des accueils de compagnies en résidence.
- Réseau et dynamique culturelle de territoire :
 - o Acteur du réseau des Scènes piloté par la Collectivité européenne d'Alsace : implication active (Tournée des Scènes, rencontres, échanges) ;
 - o Collaboration à l'échelle du territoire avec les collectivités locales, les partenaires culturels, éducatifs, médico-sociaux...

Pour atteindre ces objectifs partagés, la structure « Scène d'Alsace » compte au minimum 4 ETP affectés à l'établissement.

2) Cadre de référence des Scènes de Territoire

Les structures « Scènes de Territoire » s'engagent à mettre en œuvre un projet artistique et culturel et à mener, a minima, les actions suivantes :

- Création :
 - o 2 résidences de création par an d'une à plusieurs semaines incluant des actions de médiation.
- Diffusion :
 - o Une programmation pluridisciplinaire de qualité, de spectacles de type professionnel : 15 spectacles par an au minimum dont 4 de compagnies alsaciennes ;
 - o Un rôle moteur dans « la tournée des Scènes » pilotée par la Collectivité européenne d'Alsace en lien étroit avec le réseau des Scènes : soutien de 2 compagnies/an, programmées dans au moins 4 salles du réseau (avec une attention particulière portée aux compagnies accueillies en résidence au sein du réseau les années N-1 et N-2).
- Soutien à la pratique amateur :
 - o Mise à disposition de l'équipement (conseils et technique) à des troupes amateurs du territoire pour des ateliers, des temps de répétition ou des représentations.
- Réseau et dynamique culturelle de territoire :
 - o Acteur du réseau des Scènes piloté par la Collectivité européenne d'Alsace : implication active (Tournée des Scènes, rencontres, échanges) ;
 - o Collaboration à l'échelle du territoire avec les collectivités locales, les partenaires culturels, éducatifs, médico-sociaux...

Pour atteindre ces objectifs partagés, la structure « Scène de Territoire » compte au minimum 2 ETP affectés à l'établissement.